



Aide > Services médicaux et assistance > Bagages médicaux

Puis-je emporter un appareil CPAP?

Oui, vous pouvez emporter un appareil CPAP avec vous dans l'avion, dans le cadre d'un traitement contre l'apnée du sommeil. Les conditions suivantes s'appliquent:

- Appareil CPAP dans votre bagage à main (10 kg max., 40 x 30 x 20 cm max.) : vous n'avez pas à le signaler à l'avance.
- Appareil CPAP comme bagage médical enregistré (15 kg max.) : dans ce cas, la réglementation ci-dessus sur les bagages médicaux s'applique. Vous devez le signaler à l'avance.

Il ne vous est malheureusement pas possible d'utiliser votre appareil CPAP pendant le vol.

Avons-nous répondu à votre question?*



Questions liées

- Quand avez-vous besoin d'un certificat médical?
- Que doit contenir mon certificat médical?
- Comment transporte-t-on un bagage médical?
- Où puis-je déclarer mes bagages médicaux ?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question?

Nous sommes là pour vous aider.